



COMMUNIQUÉ

D I F F U S I O N I M M É D I A T E

QUESTIONNAIRE DU CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT AUX CANDIDATS SUR LES PRIORITÉS ENVIRONNEMENTALES DE LA RÉGION EN 2007

Rimouski, le 22 mars 2007 — Dans le cadre de la campagne électorale, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent a adressé aux principaux partis politiques de la région un questionnaire sur les priorités environnementales bas-laurentienne. Ce questionnaire, intitulé *Pour passer de la parole aux actes*, insiste sur l'idée que les partis doivent s'engager concrètement en matière d'environnement et de développement durable.

Le thème de l'environnement tient souvent le haut du pavé pour séduire l'électorat mais seuls les faits et les résultats comptent. Le conseil de l'environnement se propose de vérifier si les candidats peuvent contribuer effectivement à l'avancement de la cause environnementale en région, par delà les discours tenus en période électorale. Le conseil de l'environnement a ciblé 13 questions prioritaires et il communique aujourd'hui un résumé des résultats.

Faisant fi des possibles allégations de préjugé favorable, le conseil de l'environnement admet qu'il a été sincèrement impressionné par la qualité des réponses des candidats du Parti vert du Québec (PVQ) : un score presque parfait ! Québec solidaire (SQ) renvoyait souvent aux engagements électoraux du parti qui, bien que louables en matière d'environnement et de développement durable, répondent trop souvent d'une manière évasive et générale sur des questions spécifiques de la région.

Le conseil de l'environnement souligne les efforts déployés par Nancy Gagnon (NG) et Hugues Belzile du Parti québécois (PQ) ainsi que par les candidats du Parti libéral du Québec (PLQ) qui ont transmis des réponses plus précises aux questions posées. Leur contribution permettra de mieux éclairer la population quant aux enjeux environnementaux qui concernent directement le Bas-Saint-Laurent. Les autres candidats ont simplement transféré le programme de leur parti en guise de réponse et l'Action démocratique du Québec (ADQ) a adopté, comme politique durant la campagne, de ne pas répondre aux questionnaires soumis.

- 30 -

Source et informations : Luce Balthazar, directrice générale
Téléphone : (418) 721-5711

ANNEXE : QUESTIONNAIRE SUR LES PRIORITÉS ENVIRONNEMENTALES DE LA RÉGION

ÉNERGIE ET CLIMAT

1. Soutien à l'adoption de plans de réduction des gaz à effet de serre (GES) dans les villes du Bas-Saint-Laurent. Tous les candidats, sauf l'ADQ, répondent très favorablement à de telles initiatives pour relever le défi des changements climatiques avec les acteurs locaux et régionaux.

2. Interdiction de parcs d'éoliennes dans le corridor migratoire (environ 5 km le long du littoral) en vertu du principe de précaution (réf. *Loi sur le développement durable*). Les candidats du PVQ et certains du PQ (HB et NG) ont fort bien souligné la pertinence de protéger la voie migratoire. Bien qu'il s'agisse d'un enjeu de biodiversité relevant d'experts, QS et le PLQ estiment que cette décision doit être soumise à des consultations auprès des communautés locales.

3. Non délivrance des décrets des projets en cours ne respectant pas les conditions du nouveau cadre gouvernemental sur les éoliennes. Seul le PVQ semble avoir saisi la portée du problème soulevé : ces 1^{ers} projets ne bénéficient pas du nouveau cadre d'implantation et qu'il n'est pas trop tard pour rectifier le tir. Si les autres partis conviennent des améliorations à apporter, ils ne se prononcent pas clairement sur ces projets qui sont en voie de réalisation.

4. Assurance que la construction du port méthanier de Cacouna ne sera pas permise avant la tenue d'un examen environnemental du gazoduc. Sauf le PVQ qui s'y oppose et l'ADQ qui a refusé de répondre, les partis ne s'engagent pas sur le fait que le port ne devrait pas être mis en chantier avant l'examen public du gazoduc tout en considérant de façon globale que les processus d'évaluation environnementale requis doivent être respectés.

5. Tenue d'une évaluation environnementale stratégique (globale) sur la filière du gaz naturel, incluant la construction de tous les projets de port méthanier. Le PLQ s'oppose à une telle évaluation globale, certains du PQ (NG et HB) souhaitent davantage d'information sur cette option, le PVQ s'oppose à tout développement de cette filière et l'ADQ n'exprime pas son opinion.

EAU ET AGRICULTURE

6. Amélioration du suivi de la qualité de l'eau et identification des bassins versants dégradés en zone agricole et milieux sensibles de la région. Deux candidats du PQ (HB et NG) et tous les candidats du PLQ et du PVQ appuient le déploiement de ressources pour mieux connaître les cours d'eau dans la région, en insistant sur l'importance des organismes de bassins versant. Les autres candidats du PQ et de QS réfèrent à leur propre plateforme.

7. Mesures pour que l'État intègre la capacité de support par bassins versants dans sa réglementation agricole suite aux orientations du plan d'action sur la production porcine. Le PLQ, le PQ et QS annoncent plusieurs mesures pour améliorer les pratiques agricoles sans répondre sur l'instauration d'une capacité de support afin d'éviter de dégrader de nouveaux bassins versants. Seul le PVQ s'engage explicitement à faire avancer autant que possible le dossier et l'ADQ s'abstient de toute réponse.

8. Soutien à un projet d'entente spécifique sur la gestion de l'eau avec les élus, le conseil de l'environnement, les organismes de bassins, la ZIP du Sud-de-l'Estuaire et autres. Deux candidats du PQ (HB et NG) et tous du PVQ promettent leur support enthousiaste pour mener ce projet à bonne fin. Le PLQ offre de poursuivre des discussions en ce sens, les autres candidats de QS et du PQ se réfèrent à leurs plateformes sans formuler d'engagement spécifique. L'ADQ conserve son mutisme.

BIODIVERSITÉ, AIRES PROTÉGÉES ET FORÊT

9. Garanties données pour voir à la création du parc national du Témiscouata d'ici la fin 2007. Les répondants du PVQ, de QS et deux candidats péquistes (NG et HB) endossent la création du parc et acceptent de consentir des efforts pour la négociation et la mise en réserve de ce territoire. Le PLQ apporte une réponse évasive tirée de leur programme malgré que le candidat et actuel ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchar, ait publiquement soutenu la création du parc.

10. Engagement afin que la région complète son réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité malgré les baisses de la possibilité forestière ? Le PVQ, QS et le PQ se sont tous engagés à rehausser la protection du territoire en dotant la province d'un réseau d'aires protégées d'au moins 12 % de sa superficie. Plus modeste, le PLQ s'est engagé seulement à étendre ce pourcentage au-delà de 8%. L'ADQ s'abstient.

11. Interventions prévues pour intégrer l'aménagement écosystémique dans l'application de la Loi sur les forêts (réf. rapport Coulombe). L'aménagement écosystémique cité dans le rapport Coulombe fait consensus puisqu'il figure parmi les engagements de tous les candidats (sauf l'ADQ). La plupart mentionne en outre la nécessité d'impliquer les communautés locales dans cette gestion.

FINANCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

12. Appui à la demande des groupes écologistes visant à consacrer 2 % du budget de l'État à l'environnement. Les réponses diffèrent grandement: le PLO évoque le Fonds vert et autres programmes mis en place par eux sans répondre directement, le PVQ suggère une augmentation progressive à 1% et QC répond au-delà des attentes écologistes en fixant un seuil à 5,5% du budget. Le PQ n'a pas élaboré de position nationale mais les candidats HB et NG souhaitent intervenir favorablement sur ce point dans leur circonscription.

13. Appui à un programme de soutien financier adéquat aux associations, groupes et réseaux environnementaux du Québec. Outre l'ADQ, tous acceptent l'idée d'un financement accordé aux associations actives sur les scènes locales et régionales mais l'étendue et la stabilité de ces contributions sont peu commentées.